

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°27 du 30 juillet 2009**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

fixant le nombre d'emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense.

*Du 11 juin 2009*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

**ARRÊTÉ fixant le nombre d'emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense.**

*Du 11 juin 2009*

NOR D E F H 0 9 0 5 2 9 6 A

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 640.2.1*

*Référence de publication : JO n° 135 du 13 juin 2009 ; texte n° 49 ; signalé au BOC 27/2009.*

---

Le ministre de la défense, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'État chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 2009-677 du 11 juin 2009 relatif à l'emploi de conseiller pour l'action sociale de la défense,

Arrêtent :

Art. 1er. Le nombre d'emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense est fixé à 12, répartis comme suit :

- 11 emplois de conseiller pour l'action sociale classés dans les échelons compris entre le premier et le sixième ;
- 1 emploi de conseiller pour l'action sociale classé à l'échelon spécial.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 2009.

*Le ministre de la défense,*

Hervé MORIN.

*Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,*

Éric WOERTH.

*Le secrétaire d'État chargé de la fonction publique,*

André SANTINI.